

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2021

PORTANT REPORT DU RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DES ASSEMBLÉES DE CORSE,
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE - (N° 3812)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL51

présenté par
M. Rebeyrotte, rapporteur

ARTICLE 5

Substituer à la date :

« 10 septembre 2021 »

la date :

« 17 septembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un objectif de souplesse, et compte tenu de la persistance éventuelle de difficultés auxquelles les candidats seraient confrontés afin de rassembler l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt de leurs comptes de campagne à la fin de la période estivale, le présent amendement reporte d'une semaine supplémentaire la date limite de remise des comptes de campagne à la CNCCFP, celle-ci étant ainsi fixée au vendredi 17 septembre 2021.